



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^O R2025-794

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 12 janvier 2026 :

R2025-794 modifiant le règlement de zonage concernant la limite des la zone 114-R.

Ce règlement a pour objet de modifier la délimitation de la zone 114-R, entraînant le reclassement du lot 6 628 568. Ce lot est ainsi retiré de la zone 117-P pour être intégré à la zone 114-R. Cette modification a pour effet d'ajuster les usages autorisés applicables à ce lot.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 20 février 2026

André Pineault,
Directeur général et greffier